



# FISM Newsletter

Nr. 103 – Février 2022

## Aux Présidents des Sociétés magiques adhérentes et aux Délégués de l'Assemblée générale de la FISM

Cher(e) Délégué(e), Cher(e) Ami(e) en Magie,

Les mondiaux de magie de la FISM 2022 auront lieu dans quelque quatre mois, et avec eux, notre Assemblée générale triennale qui se tiendra le mardi 26 juillet 2022. L'ordre du jour et les annexes ad hoc vous parviendront en mai prochain.

### COMITE DE DIRECTION

Au cours de la prochaine Assemblée générale à Québec City (26 juillet 22), deux des membres du Comité de direction FISM seront soumis à réélection :

#### - PRESIDENT INTERNATIONAL

Vacant

#### - VICE-PRESIDENT INTERNATIONAL (TRESORERIE)

**Peter Din** se représentera au poste de Vice-président international pour un nouveau mandat consécutif de trois ans.

**Ce poste requiert des compétences spécifiques en comptabilité** (diplôme reconnu d'expert-comptable, capacité à gérer une comptabilité double telle que la requiert le droit suisse).

Les candidats sont priés d'envoyer leur candidature, avec mention précise du poste souhaité, à mon adresse e-mail :

[domenicodantefism@gmail.com](mailto:domenicodantefism@gmail.com) avant le 30 mars 2022.

**Pour gagner du temps à l'Assemblée générale, il n'y aura pas d'espace pour les questions/réponses. Les candidats sont dès lors priés d'envoyer leur curriculum vitae complet (1 page A4).** Ainsi les présidents disposeront déjà des renseignements nécessaires au vote.

### PRESENCE DES PRESIDENTS/DELEGUES

Etant donné que les présidents des sociétés membres, ou leur délégué à l'Assemblée générale, se verront attribuer des sièges prioritaires et participeront à la Cérémonie d'ouverture, nous avons besoin de savoir quels présidents, ou quels délégués, seront présents.


Dès lors, je vous saurais gré de m'informer d'ici au 30 mai 2022 de votre présence ou de celle

de votre délégué en envoyant un e-mail à la secrétaire du Comité de direction Priska Walther :  
[pwmagic@bluewin.ch](mailto:pwmagic@bluewin.ch)

### **COTISATION EN RETARD ET DROIT DE VOTE**

Vous voudrez bien prendre note qu'il est de la plus haute importance que votre société se soit acquittée de sa cotisation jusqu'en 2022. Dans le cas contraire, vous ne serez autorisé à voter sur aucun objet de l'ordre du jour. En payant votre cotisation dès que possible, vous nous faciliterez grandement la tâche. Si vous avez quelque doute à propos du paiement de la cotisation de votre société, vous pouvez contacter par e-mail notre trésorier Peter Din : [peterdin@me.com](mailto:peterdin@me.com)

Cordialement,



Domenico Dante  
Président international

